

|
ACTIONS

ECOLE-**ENTREPRISE** —

MEDEF Lyon-Rhône

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

DONNONS AUX JEUNES

L'ENVIE D'ENTREPRENDRE



LES ACTIONS ECOLE-ENTREPRISE DU MEDEF LYON-RHÔNE

AIDONS LES JEUNES À DÉCOUVRIR LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE ET LES RÉALITÉS DE L'ENTREPRISE DANS TOUTES SES DIMENSIONS ET DANS TOUS SES MÉTIERS

Jouons collectif pour permettre aux jeunes d'avoir une image plus claire de l'entreprise et leur donner envie d'y vivre leur aventure professionnelle. Plus tôt ils seront sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, à ne pas avoir peur de prendre des risques et à innover, plus vite ils y prendront goût. En favorisant le dialogue entre le monde de l'éducation et la sphère économique, nous développons un lien essentiel pour l'avenir des jeunes et la compétitivité des entreprises.

Votre engagement à nos côtés est primordial pour aider les jeunes à construire leur avenir.

Transformez la contrainte de la taxe d'apprentissage en une opportunité.

Soutenez nos actions en leur affectant une partie de votre taxe d'apprentissage.

Laurent FIARD, Président du MEDEF Lyon-Rhône

NOS PRINCIPALES ACTIONS :

- **Découverte Entreprise** : Ouvrez les portes de votre entreprise aux collégiens et lycéens. Ces visites sont encadrées et réalisées dans le cadre de projets pédagogiques.
- **Entreprise à 360°** : Accueil de chefs d'entreprise et managers qui exposent leur parcours professionnel et leur vision du monde de l'entreprise aux jeunes, au sein de collèges et lycées.
- **Recrutez-moi** : Sensibilisation aux process de recrutement (création de CV et lettre de motivation) par un professionnel RH, avec également des échanges sur le savoir-être en entreprise et des simulations d'entretiens.
- **Pass' Alternance** : Approche modulaire sur la découverte de l'alternance avec le témoignage d'un binôme alternant/tuteur.
- **Workshop** : Atelier thématique sur la création d'entreprise.
- **Des rencontres thématiques** tout au long de l'année : Matinales, rencontre bilan annuelle, débats...
- **www.vip-stage.com** et **www.vip-alternance.com**, plateformes web faisant se rencontrer l'offre et la demande en termes de stages et de contrats d'alternance.
- **Doctor' Entreprise** : sensibilisation des doctorants et des entreprises aux opportunités de collaboration.

CES ACTIONS VOUS PERMETTENT ÉGALEMENT :

- **De faire connaître vos métiers** et les rendre attractifs pour les jeunes.
- **D'élargir vos sources de recrutement**, via des formations en alternance, en créant ou en développant des relations avec l'Education Nationale.
- De donner aux enseignants **une image concrète et réelle de l'entreprise** afin qu'ils accompagnent au mieux les jeunes dans leurs choix d'orientation.

AVEC VOUS, EN 2019, NOUS ALLONS :

- **Consolider notre collaboration** forte avec les principaux acteurs de l'Académie de Lyon, tant dans l'enseignement secondaire que dans le supérieur.
- **Augmenter le trafic et la visibilité des sites VIP Stage & Alternance** qui vont connaître une totale refonte en 2019, en offrant de nouvelles fonctionnalités et un meilleur référencement auprès des cibles.
- En partenariat avec l'Université de Lyon, **promouvoir le site internet www.doctorentreprise.fr**, visant à rapprocher les futurs doctorants, les entreprises et les laboratoires publics de recherche.

COMMENT SOUTENIR NOS ACTIONS GRÂCE À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1 CHOISISSEZ VOTRE COLLECTEUR

Le versement s'effectue par l'intermédiaire de votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage, avant le 1er mars 2019. Pour établir votre déclaration, vous pouvez utiliser le bordereau d'OCTALIA, notre organisme partenaire.

Vous pouvez également soutenir l'action du MEDEF Lyon-Rhône en procédant de la même manière avec tout autre OCTA de votre choix.

2 PRÉCISEZ L'AFFECTATION DE VOTRE VERSEMENT

Notre action est habilitée à percevoir du Barème «par dérogation» (au titre du point 5 de l'article 6241-10 du Code du Travail). Les versements effectués à ce titre sont plafonnés à 26% du montant de la taxe due au titre de la fraction Hors Quota ou Barème (23% de la Taxe d'Apprentissage). Sur le bordereau de versement, complétez le paragraphe «Affectation aux établissements d'enseignement» de la partie Hors Quota (ou Barème) de la manière suivante :

Etablissement habilité : **MEDEF Auvergne Rhône-Alpes, Actions Ecole-Entreprise en faveur de l'orientation des jeunes**

Département du Rhône

Adresse : **60 Avenue Jean Mermoz 69008 Lyon**

3 CHOISISSEZ VOTRE COLLECTEUR

**Déclaration de la taxe d'apprentissage
avant le 1er mars 2019**

Noubliez pas qu'il s'agit du seul impôt pour lequel vous pouvez décider des bénéficiaires !

4 INFORMEZ-NOUS DE VOTRE SOUTIEN

En nous précisant le montant affecté par catégorie, ainsi que le nom de votre organisme collecteur :

- par courrier : MEDEF Lyon-Rhône - 60 Avenue Jean Mermoz 69008 Lyon
- ou par mail : kildine.gatto@medeflyonrhone.com

Nous pourrions ainsi nous assurer que votre souhait d'affectation est bien pris en compte.

Vous avez des questions ? Besoin de précisions ?

Contactez Kildine GATTO, Chargée de mission Actions Ecole-Entreprise, VIP Stage & Alternance
04 78 77 07 71 / 06 38 65 64 67 / kildine.gatto@medeflyonrhone.com